

Histoire de la ville de Lausanne

Autor(en): **Freemann, Edw.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **3 (1865)**

Heft 8

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-177970>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis

LITTÉRATURE NATIONALE — AGRICULTURE — INDUSTRIE

PRIX DE L'ABONNEMENT (franc de port):

Un an, 4 fr. — Six mois, 2 fr. — Trois mois, 1 fr.

Tarif pour les annonces: 15 centimes la ligne ou son espace.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes: — au Cabinet de lecture place de Saint-Laurent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur Vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Charles Monnard.

Notre canton de Vaud voit avec douleur disparaître successivement la brillante et généreuse génération de littérateurs, d'historiens, de savants qui attirèrent sur notre petit pays l'attention du monde entier. Que de pertes regrettables dans ces vingt dernières années, que d'hommes distingués dans toutes les spécialités de la pensée; le doyen Bridel et le baron de Gingins dans les sciences historiques; Vinet et Druet, ces deux éminents représentants de la religion et de la politique; d'aimables et gracieux poètes ou prosateurs comme Porchat et Félix Chavannes; des éducateurs comme Gindroz et Gauthier; de jeunes écrivains moissonnés à la fleur de l'âge, comme Lèbre, Steinlen, Monneron, Durand et bien d'autres encore.

Aujourd'hui, nous avons à enregistrer la perte de M. Charles Monnard, qui vient de mourir à Bonn, dans la Prusse-Rhénane.

Né à Berne, en 1790, de parents vaudois, Charles Monnard fit, à Lausanne, de brillantes études qu'il termina à Paris, où il se créa des relations d'amitié avec la plupart des célébrités de l'époque. Nommé professeur de littérature française, à l'académie de Lausanne, en 1817, il contribua puissamment au réveil intellectuel de notre pays, car dix ans plus tard commença à se produire cette école littéraire qui illustra pendant de longues années la patrie vaudoise.

Le jeune professeur ne restait point étranger d'ailleurs au développement des autres éléments de notre vie nationale; sa traduction des heures de méditations (*Stunden der Andacht*) et de l'histoire populaire de la Suisse par Zschokke, sa collaboration active au *Nouvellement vaudois*, sa suspension de ses fonctions de professeur pendant une année pour avoir trop franchement manifesté son adhésion aux principes de liberté religieuse de son ami Vinet, prouvent à la fois l'activité, la vaste intelligence et le courage civique de Charles Monnard.

La carrière politique de Monnard brilla d'un vif éclat de 1830 à 40. Il exerça une grande influence sur cette époque, tantôt comme président du grand conseil, tantôt comme député à la Diète fédérale. On se souvient

encore avec fierté, dans notre Suisse romande, du beau rôle qu'il lui donna, avec M. le syndic Rigaud, de Genève, en 1838, lors de notre conflit avec le gouvernement français, au sujet du prince Louis-Napoléon Bonaparte.

La carrière politique de notre éminent concitoyen finit avec la révolution de 1845. Nommé pasteur à Montreux, il y résida peu de temps, et lors de la démission des pasteurs, il quitta la Suisse et se retira à Bonn, où il était appelé à la chaire de littérature française, et où il a professé jusqu'à ses derniers moments. C'est là qu'il travailla à la traduction et à la continuation de l'histoire suisse de Muller, terminée si heureusement avec le concours de notre illustre historien M. Louis Vuillemin.

Une nouvelle génération littéraire a commencé depuis une vingtaine d'années, et donne déjà de belles espérances, mais elle nous fera difficilement oublier les belles et longues années qui l'ont précédée, alors que brillaient dans toute leur fraîcheur et leur vigoureuse croissance les plus belles fleurs de la pensée; la poésie, l'amour de la patrie et de la liberté.

ALEX. M.

Histoire de la ville de Lausanne.

Un historien anglais, M. Edward Freeman, connu par des livres très-distingués, s'est occupé en particulier de la Suisse et de ses institutions avec une extrême bienveillance. Il a donné récemment, dans une des principales revues de la Grande-Bretagne, une appréciation de l'ouvrage de M. R. Blanchet, sur *la ville de Lausanne*, dont nous extrayons les aperçus suivants, qui, par leur nouveauté et leurs curieux rapprochements avec l'Angleterre, intéresseront sans doute nos lecteurs. Sauf quelques erreurs de détail, il était difficile à un étranger de mieux apprécier ces temps encore si peu connus.

L'histoire de Lausanne est, à plusieurs égards, tout à fait distincte de celle du pays de Vaud, jusqu'à la réformation de 1536. Aventicum était resté le centre romain de la contrée jusqu'à l'invasion des barbares et ce n'est que lorsque sa ruine fut consommée que l'évêque des Aventiciens alla (vers l'an 500) se fixer à Lausanne. Depuis ce temps, l'histoire de cette ville est celle de ses prélats, dont la cathédrale et le château attestent encore la grandeur.

Il est facile de distinguer, en Suisse, les villes qui furent le

siège de principautés d'avec celles qui restèrent toujours libres. Genève, Lausanne, Neuchâtel, Coire et d'autres encore, ont un acropole, couronné par la cathédrale ou quelque autre église principale, et par le château du prince ecclésiastique ou du prince temporel. Il n'y a rien d'analogue à cela à Berne ou à Zurich. Leurs *Münster* n'occupent pas une position aussi élevée, et aucun château ne les accompagne. A Lausanne, comme à Genève, la partie supérieure de la ville, environnant la cathédrale et le château, garde encore le nom distinctif de la *Cité*. La ville basse ne s'est formée autour du pied de la colline que dans des temps proportionnellement récents. Nous voyons presque la même chose à Durham, à Lincoln et à Exeter qui, par sa position et ses contours, rappelle étonnamment Genève. Mais les cathédrales anglaises ne sont en général pas *perchées* sur des emplacements aussi élevés; et celles du pays de Galles semblent vraiment avoir choisi les emplacements les plus bas qu'il fût possible de trouver.

La cathédrale de Lausanne est, sans contredit, la plus belle église de la Suisse par sa noble position et par la variété de son dessin; elle produit un effet grandiose. Elle est construite à la manière anglaise et normande, avec trois tours, dont une centrale et deux occidentales; l'une seulement des deux dernières a été élevée à la manière allemande. Cette église offre tant de singularités qui lui sont propres que les particularités de son style sont probablement dues au caprice personnel de l'architecte autant qu'à un défaut de l'art bourguignon.

Les Princes-Évêques de Lausanne avaient deux châteaux dans leur acropole, placés l'un au nord l'autre au sud de l'église. Celui du sud était le plus ancien; de tout temps, les évêques ont volontiers choisi cette position pour leur demeure. Le second château, bâti plutôt dans un but militaire, ne s'éleva qu'en 1406 et 1451. L'évêque d'alors, Guillaume de Challant, détruisit tranquillement l'église primitive de Lausanne, pour bâtir un château sur l'emplacement qu'elle occupait; pour cela il se procura une sanction papale. Outre l'agrément du site, la vieille querelle entre les réguliers et les séculiers semble s'en être mêlée.

L'église de St. Maire était desservie par des chanoines réguliers, anciens rivaux du chapitre de la cathédrale. L'église elle-même fut rebâtie, comme simple chapelle, dans une nouvelle situation, mais ses revenus furent supprimés au bénéfice de la table épiscopale.

Un curieux plan de Lausanne en 1644, reproduit dans l'ouvrage de M. Blanchet sur l'histoire de cette ville, montre plusieurs fortifications pittoresques qui n'existent plus. Les villes fortifiées de la Suisse sont particulièrement intéressantes pour les antiquaires anglais, qui ont si peu d'occasions de voir, dans leur propre pays, l'aspect d'une forteresse du moyen-âge, soit château, soit ville fortifiée. Nous avons des châteaux presque aussi parfaits que Chillon, mais aucun ne nous donne une aussi juste idée de ce qu'était un château des anciens temps. Quant aux murs d'enceinte d'une ville forte, nous en sommes presque dépourvus. Ceux de York et de Chester sont cachés en partie par les maisons, Conway manque de toits. Ce sont les toits cependant qui produisent le véritable effet pittoresque au milieu d'une grande enceinte de murailles, comme à Lucerne, ainsi que dans des villes plus petites comme Morat et Romont.

Dans la partie inférieure de Lausanne, le bâtiment le plus important est l'Eglise des franciscains. Elle fut fondée en 1280, mais elle subit de grands changements en 1444, quand le couvent servit de résidence à l'anti-pape Félix V, Amédée duc de Savoie, qui s'y était retiré; à cette époque le concile de Bâle fut, pour quelque temps, transféré à Lausanne. Le résultat de ces changements a été de détourner assez considérablement l'architecture de ce temple du type ordinaire des églises monacales, et la différence a été encore augmentée par l'addition d'une tour latérale et d'un clocher en 1525. La grande largeur de la nef donne à ce temple quelque ressemblance avec cette grande série d'églises *aquitaines* à la tête desquelles se trouve la cathédrale d'Alby.

EDW. FREEMANN.

Une réponse tardive.

Dialogue avec nos lectrices.

Si vous n'avez pas de réponse, Mesdames, convenez que c'est bien un peu de votre faute.

— Réponse à quoi, s'il vous plaît.

— A une question que nous avons posée il y a bientôt un an dans le *Conteur* et qui n'est point encore résolue.

— Et pourquoi ne l'avez-vous pas fait?

— C'est que nous attendions, pour le faire, de voir si notre question avait eu le privilège de vous intriguer quelque peu.

— Ah! par exemple, quelle est-elle votre question?

— Quoi, vous l'avez déjà oubliée, et vous tardez autant que cela à nous la demander.

— Oh! pourvu qu'on cause!

— Sans doute, c'est autant de gagné. Mais nous voulons au moins que cette causerie (puisqu'elle doit paraître dans le *Conteur*) ait un but utile.

Or, voici le sujet qui nous préoccupe.

Dans le numéro du 10 mars du *Conteur*, nous avons parlé des prodiges de l'économie et nous avons indiqué les bonnes choses que peut se procurer celui ou celle qui sait économiser cinq centimes par jour, et nous avons promis, entr'autres, d'indiquer quand se fondera une *société de secours mutuels pour les dames*.

— Et à quoi servent-elles ces sociétés?

— A se secourir mutuellement, comme le nom l'indique. Chaque sociétaire paie 1 fr. par mois pour recevoir 1 fr. 50 c. par jour quand il sera malade, c'est là du moins ce qui se fait dans notre société vaudoise, dont Lausanne forme la principale section. Les sociétés de secours mutuels ont en outre l'excellent résultat d'établir des relations sympathiques et fraternelles entre leurs membres.

Or, notre société désire, Mesdames, que vous vous entendiez entre vous pour fonder une société pareille à la nôtre. Elle vous offre pour cela le concours de ses lumières et de son expérience.

— Est-ce peut-être votre société qui a, dimanche, une assemblée générale suivie d'un banquet?

— Justement.

— Hé bien, savez-vous que nous aimerions-bien en être.

— De l'assemblée ou du banquet?

— De tous deux. Votre société nous plaît et nous sommes prêtes à nous en mettre.

— Ou à fonder une société entre vous?

— Tout de même. Et quand nous aurons notre société, nous tiendrons des assemblées générales, nous aurons notre banquet annuel, nous ferons des discours, nous porterons des toasts, nous chanterons. Ah, Monsieur, *vive la société de secours mutuels*.

— Ainsi donc, Mesdames, vous êtes décidées.

— Parfaitement décidées. Qui oserait nous en empêcher?